Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260401-2026_030-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 25/03/2026

Date de la convocation
21/03/2026

Date d'affichage
21/03/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19 Présents : 18 Votants : 19

L'an 2026, le 25 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur SINOQUET Vincent, Maire.

Présents : M. SINOQUET Vincent, Maire, Mme GODEFROY Nathalie, M. PEREZ Julien, M. EON Jonathan, Mme CHRISTY Yoanna, M. BARBEAU Grégoire, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie, Mme SABATIER Nathalie, M. KERGOAT Joel, Mme KHEZZANE Christine, M. CHARLIER Clothaire, M. QUIDELLEUR Noa, Mme CHARLES Aurélie, M. BROSSAIS, M. BLANCHET Jacques, Mme POULAIN Justine, M. SORRE Bertrand, Mme HASCOET Marie.

Excusés avec procuration : Mme HASCOET Marie donne pouvoir à M. BLANCHET Jacques.

Secrétaire de séance : Mme Justine POULAIN

Réf	2026-030

Objet de la délibération : LA CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET LA FIXATION DE LEUR COMPOSITION : LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et suivants,
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles R. 2122-1 à R. 2122-8,
Vu la nécessité de se doter d'une commission d'appel d'offres pour l'examen des offres et l'attribution des marchés publics,

CONSIDÉRANT que la création d'une commission d'appel d'offres permet de garantir la transparence et l'impartialité dans la passation des marchés publics,
CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de fixer la composition de cette commission,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Il est créé une commission d'appel d'offres chargée d'examiner les offres et de proposer l'attribution des marchés publics de la commune.

- La commission est composée comme suit :

  - M. SINOQUET Vincent, Maire
  - KERGOAT Joel, Membre
  - PEREZ Julien, Membre
  - CHRYSTY Yoanna, Membre
  - SORRE Bertrand, Membre
  - BARBEAU Grégoire, Membre
  - HASCOET Marie, Membre suppléant

- La commission pourra s'adjoindre, à titre consultatif, tout agent municipal compétent en matière de marchés publics.

- Les membres de la commission sont désignés pour la durée du mandat municipal.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260401-2026_030-DE

pour : 19 , contre : 0 , abstention : 0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Vincent SINOQUET

SAINT-DIDIER
35220 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
Mme Justine POULAIN